

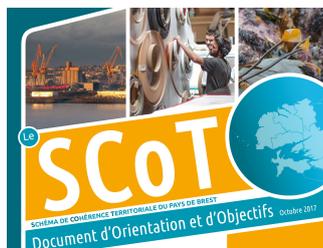
AVRIL 2018



BULLETIN MUNICIPAL N°116

CONSEILS MUNICIPAUX DES 5 MARS ET 23 MARS 2018

Conseil Municipal du 5 mars 2018 :



Avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest (SCoT) :

Le projet de SCoT du Pays de Brest révisé a été arrêté par délibération à l'unanimité par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 19 décembre 2017.

Le projet de SCoT contient trois volumes distincts, que sont :

- Le rapport de présentation qui constitue la base du projet de SCoT. Il contient les éléments informatifs et explicatifs du projet.
- Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (le PADD) constitue le projet politique des élus. Il se fonde sur les conclusions des différents diagnostics du rapport de présentation afin de définir des orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire.
- Le Document d'Orientation et d'objectifs (le DOO) traduit le projet des élus en prescriptions. Il représente le volet opérationnel du SCoT du Pays de Brest.
- Le dossier de SCoT arrêté a été transmis aux personnes publiques associées, aux EPCI membres, aux communes et à l'autorité environnementale pour avis. Il fera l'objet d'une enquête publique au deuxième trimestre 2018.

Le Conseil municipal par 8 voix pour et deux abstentions donne un avis favorable à ce projet du SCoT.

Avis sur la refonte des statuts et charte de gouvernance politique de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) :

- ➔ Les statuts de la Communauté datent de 2005 et ont subi un certain nombre de modifications suite aux nombreux transferts de compétences intervenus depuis 2012.
- ➔ Le préfet a formulé à deux reprises son souhait de voir évoluer la forme de ce document fondateur dans un objectif de lisibilité des compétences exercées par la Communauté.

Refonte des statuts :

La Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

A - Compétences obligatoires :

- 1 - Aménagement de l'espace
- 2 - Développement économique
- 3 - Aires d'accueil des gens du voyage
- 4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - collectes sélectives - réalisation et gestion d'équipements.

B- Compétences optionnelles :

- 1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- 2 - Politique du logement et du cadre de vie
- 3 - Action sociale d'intérêt communautaire
- 4 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 5 - Maison de services au public.

C- Compétences facultatives :

- 1 - Assainissement
- 2 - Développement économique
- 3 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - création et gestion d'installations de stockage de déchets inertes.
- 4 - Protection et mise en valeur de l'environnement - préservation sites naturels - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- 5 - La création, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur appartenant à la communauté
- 6 - Communications électroniques
- 7 - Défense extérieure contre l'incendie
- 8 - Actions d'initiation en direction des scolaires du territoire telles que définies par délibérations

D - Adhésion à un syndicat mixte

Charte de gouvernance politique de la communauté

Elle reprend son historique, ses politiques de fonds de concours et les accompagnements à maîtrise d'ouvrage pour les communes.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette refonte des statuts de la CCPLD.



Lutte contre les m\u00e9rules et autres parasites xylophages, classement annuel de la commune :

L'arr\u00eat\u00e9 pr\u00e9fectoral du 4 janvier 2018 concernant la lutte contre les m\u00e9rules et autres parasites xylophages, classe certaines communes du Finist\u00e8re en zone dans laquelle est obligatoire, lors des transactions, la r\u00e9alisation d'un \u00e9tat parasitaire relatif \u00e0 la pr\u00e9sence de m\u00e9rules dans les immeubles.

La commune de SAINT ELOY n'en fait pas partie, mais conform\u00e9ment \u00e0 l'article 5 dudit arr\u00eat\u00e9, les maires des communes exclues de la zone d'exposition au risque m\u00e9rules devront adresser annuellement au Pr\u00e9fet du Finist\u00e8re, une d\u00e9lib\u00e9ration du conseil municipal demandant le maintien de la commune en zone de vigilance ou son inscription en zone d'exposition.

Apr\u00e8s en avoir d\u00e9lib\u00e9r\u00e9 le Conseil Municipal d\u00e9cide, \u00e0 l'unanimit\u00e9, de maintenir la commune de SAINT ELOY en zone de vigilance.

Adoption du taux des taxes locales :

Afin de permettre l'\u00e9laboration du budget primitif 2018 de la commune, le maire demande au conseil municipal de fixer les taux des diff\u00e9rentes taxes locales pour l'ann\u00e9e 2018 :

	Taux 2017	Produits 2017	Taux 2018
Taxe habitation	13.01	23046	13.01
Taxe fonc. B\u00e2ti	15.89	18921	15.89
Taxe fonc. NB	36.50	13672	36.50
TOTAUX		55639	

Le Conseil Municipal, \u00e0 l'unanimit\u00e9, d\u00e9cide de suivre la proposition du Maire et conserve les taux des diff\u00e9rentes taxes locales de 2018 aux m\u00eames niveaux que les taux de 2017.



Prix de l'eau pour l'ann\u00e9e 2018 :

Le Conseil Municipal, d\u00e9cide de suivre, \u00e0 l'unanimit\u00e9, la proposition du Maire pour une hausse de 2% et fixe le prix de l'eau pour l'ann\u00e9e 2018 de la mani\u00e8re suivante :

- Abonnement : 66,75 \u20ac (hausse de 2 %)
- Prix du m³ : 1,19 \u20ac (hausse de 2 %)

Pour information : redevance pour pollution de l'eau (agence de l'eau) : 0.30 \u20ac le m³.

Point sur le dossier d'am\u00e9nagement du bourg et adoption d'un nouveau plan de financement :

Le Maire pr\u00e9sente au Conseil Municipal l'\u00e9tat d'avancement du projet d'am\u00e9nagement du bourg et le calendrier pr\u00e9visionnel des \u00e9tapes de r\u00e9alisation.

En parall\u00e8le, il convient d'adopter le plan de financement afin de le soumettre aux organismes bancaires sollicit\u00e9s pour l'obtention d'un emprunt et d'une ligne de tr\u00e9sor\u00e9rie.

Le Conseil Municipal, \u00e0 l'unanimit\u00e9, adopte ce plan de financement pour le projet d'am\u00e9nagement du bourg.

Comptes administratifs 2017 :

Section de fonctionnement	
Dépenses	152 174,51
Recettes	180 946,35
Résultat d'exercice	28 771,84
Résultat avec reports	352 437,83
Section d'investissement	
Dépenses	31 776,69
Recettes	19 721,11
Résultat d'exercice	- 12 055,58
Résultat avec reports	- 17 150,42

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 de la commune ci-dessus présenté.

Section de fonctionnement	
Dépenses	20 519,67
Recettes	24 616,26
Résultat d'exercice	4 096,59
Section d'investissement	
Dépenses	10 337,40
Recettes	49 774,85
Résultat d'exercice	39 437,45
Résultat avec reports	- 15 145,66

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget de l'eau ci-dessus présenté.

Dépenses	648,00
Recettes	-
Résultat d'exercice	- 648,00
Résultat avec reports	- 244,54

Le centre communal d'action sociale, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 présenté.

Approbation des comptes de gestion 2017 dressés par Madame THOMAS Valérie, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés, conformes par l'Ordonnateur.

Commune - affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal,
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent d'exploitation de 352 437.83 €,
Un déficit d'investissement de 17 150.42€,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation à l'excédent reporté : 335 287.41 €,
Couverture du déficit d'investissement : 17 150.42 €.

Service des eaux - affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal,
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent d'exploitation de 4096.59 €,
Un déficit d'investissement de 15145.66 €,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Couverture du déficit d'investissement : 4096.59€

Budgets Primitifs 2018 :

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de la commune ci-dessous présenté.

Section de fonctionnement	
Dépenses	500 970,41
Recettes	500 970,41
Section d'investissement	
Dépenses	803 632,42
Recettes	803 632,42

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de l'eau ci-dessous présenté.

Section de fonctionnement	
Dépenses	24 498,00
Recettes	24 498,00
Section d'investissement	
Dépenses	76 999,66
Recettes	76 999,66

Le Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 ci-dessous présenté.

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 056,54
Recettes	1 056,54

Eau

Nitrates : au 19 février 2018 : 4.7 mg/l

Rappel : au 7 novembre 2017 : 7.5 mg/l

Divagations de chiens :



L'article R.622-2 du Code Pénal sanctionne « le fait par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes de laisser divaguer cet animal ». Il est rappelé au propriétaire de chiens leur obligation d'assurer la surveillance de leurs animaux. La divagation de chiens sur la voie publique présente un réel danger et peut être à l'origine d'accidents de la route, mais également d'agressions de passants. Les peines vont d'une simple contravention de 2^{ème} classe de 150 euros à un an de prison et 15000 euros d'amende pour mise en danger d'autrui (article 223-1 du Code Pénal).

En raison du constat de divagations récurrentes de chiens notamment au centre bourg, la municipalité pourra être amenée à faire appel à une société chargée de les recueillir.

Les animaux capturés pourront être récupérés par leur propriétaire auprès de ces professionnels moyennant le coût de leur prestation. La municipalité enverra un courrier aux propriétaires des chiens concernés par ces divagations.

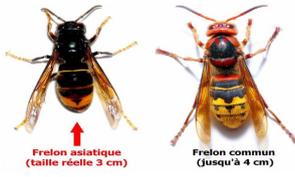


UDAF du Finistère

L'Udaf du Finistère (Union Départementale des Associations Familiales) a ouvert un service d'Information et de Soutien au Budget Familial pour répondre à ce besoin : des professionnels peuvent vous accompagner, selon vos besoins et vos demandes, ponctuellement ou sur plusieurs mois.

Ils interviennent auprès de vous, dans la plus stricte confidentialité et en toute neutralité, lors de permanences ou à domicile.

Pour toute information complémentaire ou prendre un rendez-vous, un numéro de téléphone et une adresse mail sont dédiés à ce service : 02.98.33.34.36 ou isbf@udaf29.fr



Frelons asiatiques

En cette fin d'hiver, le frelon asiatique n'est pas encore sorti de sa torpeur si ce n'est quelques téméraires osant affronter les derniers froids. Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

Apprenez à détecter les nids primaires

A partir du mois de mars, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux... En début de saison, ce nid de taille réduite (quelques centimètres de diamètre) ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention.

Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice. Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivie du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses. Soyez donc vigilant dès maintenant pour une détection la plus précoce possible des nids.



*SI VOUS AVEZ DÉTECTÉ UN NID :
CONTACTEZ VOTRE MAIRIE OU LA FDGDON FINISTERE
accueil@fdgdon29.com*





Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

A l'attention des exploitants agricoles

Dans le cadre des dossiers PAC (mesures agroenvironnementales et climatiques), des aides financières sont proposées pour l'entretien manuel (tronçonneuse) des talus boisés des exploitations. La demande est instruite par le PNR Armorique après visite de terrain, à effectuer avant le 12 mai.

Renseignements - Contact : 02 98 81 90 08 louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr



En route pour l'emploi

L'association En Route pour l'Emploi propose des solutions d'aide à la mobilité à destination des personnes en insertion professionnelle.

Contact : 02.98.02.10.40 email : contact@erpe29.org



Information de collecte des déchets

Horaires de passage

Ne vous fiez pas à l'heure de passage habituelle, une panne, des travaux, etc... peuvent entraîner un passage anticipé des équipes de collecte.

- Vous êtes collecté le matin entre 05h00 et 13h30, merci de présenter votre bac (**poignée vers la route**) la veille au soir à partir de 18h.
- Vous êtes collecté l'après-midi entre 11h30 et 20h00, merci de présenter votre bac (**poignée vers la route**) le matin avant 11h00.

Nous vous rappelons que les calendriers de collecte sont disponibles sur le site de la Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas (www.pays-landerneau-daoulas.fr) ou auprès de votre mairie.

La communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas vous informe que la collecte du 08 mai 2018 sera maintenue.

Attention, la collecte aura lieu uniquement le matin entre 05h00 et 13h30. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir sortir vos bacs la veille au soir à partir de 18h00.

Pour rappel : votre commune sera collectée en tri sélectif (poubelle à couvercle jaune)

Le mardi 1er Mai étant férié, la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la commune sera retardée au vendredi 4 Mai à partir de 5 heures. Les personnes concernées sont invitées à sortir leur bac vert la veille au soir aux endroits habituels.





Information concernant les travaux route de Brest à DAOULAS :

Mise en place du sens unique entrant route de Brest :

Du 16 avril au 4 mai inclus puis du 14 mai au 31 juillet 2018

Une déviation dans le sens sortant sera mise en place.

La fermeture complète de la route de Brest dans les 2 sens de circulation est prévue au plus tôt en septembre 2018 (pendant 3 semaines environ).

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Association locale des anciens combattants du Tréhou et de St Eloy

L'association des anciens combattants commémorera la victoire 1939/1945 le Mardi 8 Mai 2018 :

- 11h00 Dépôt de gerbe au monument aux morts du Tréhou
- 11h30 Place de la mairie à Saint-Eloy : cérémonie au monument aux morts et dépôt de gerbe, suivi de la lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants.
- 12h00 Vin d'honneur offert par la municipalité de Saint-Eloy

Comité d'animation

Le comité d'animation a fêté la Saint-Patrick le 16 Mars dernier avec le groupe de musiques traditionnelles Tiuin (www.tiuin.fr)

Le lendemain, Pascal Gutman (www.pascalgutman.fr) nous a présenté un instrument de musique original : le stick Chapman, sorte de guitare à 12 cordes qui se joue un peu comme au piano, en "tapping", c'est-à-dire en tapant sur les cordes avec les doigts, ce qui apporte une grande richesse musicale.





Le pardon des chevaux aura lieu cette année le 10 Mai prochain...

Une subvention de 1000€ a été attribuée par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, ce qui permet une programmation musicale plus copieuse que les autres années...

Programme pour le Pardon 2018 :

10h30 : Messe animée par les Echos de Keroual (trompes de chasse)
11h30 : Apéro-buvette sur la place
12h00 : Kig Ha Farz animé par le duo Perag Ket (Kan Ha Diskan) et Guy et ses harmonicas

Réservation auprès de JP Lizard (12,00€) : 02 56 45 68 65 - 06 62 47 33 97 - comite.animation@saint-ely.fr

14h00 : Fest Deiz, musiques et danses bretonnes avec Kalon Goat et les danseurs de Danserien Lann Tivizio

Marché de producteurs, artistes et artisans locaux.

15h00 : Vêpres et pardon

16h30 : Chants de marins avec les Marins des Abers

Buvette - Café/Gâteau, Frites/Saucisse, dégustation d'huîtres, Manèges, Concours de Palets et de Galoches...

Tous les producteurs, artistes et artisans locaux sont les bienvenus, pour exposer leur savoir-faire.

Contact : comite.animation@saint-ely.fr - 06 08 49 70 85



Amicale des Anciens

Lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018, Jean Inizan, Président, a présenté sa démission ainsi que celle du Bureau.

L'association est administrée par un nouveau conseil d'administration.

Le nouveau bureau est composé de :

Martine Pizzetta, présidente, Hervé Guénan, vice-président, Solange Grall, trésorière, Hélène Guénan, secrétaire.

Nous tenons à remercier Jean Inizan pour ses longues années de présidence et du travail accompli pour faire vivre l'association

Les réunions du club se tiennent le premier jeudi de chaque mois à partir de 14h, nous accueillons tous ceux qui souhaitent passer un moment convivial entre Eloyciens et Eloyciennes.

Aujourd'hui les activités se situent essentiellement autour des dominos et de la pétanque, le projet pour l'année à venir est d'élargir nos animations, par exemple : projection de films, de documentaires, ateliers, rencontres avec les clubs voisins, etc ... Par exemple, le jeudi 5 avril nous avons reçu une chorale ainsi que deux musiciens, en partenariat avec les clubs environnants. Un superbe moment de partage.

N'hésitez pas à nous faire savoir qu'elles sont les activités que vous souhaiteriez voir pratiquer par le club et éventuellement nous faire partager vos savoirs.

Pour nous joindre : 06 01 78 32 87 ou 06 89 78 38 66





Bibliothèque

Au cœur de notre petit village, la bibliothèque municipale vous offre un grand choix d'ouvrages, documentaires, romans, romans policiers, des BD adultes et enfants, des romans pour les adolescents ainsi qu'un grand nombre d'albums pour nos petits.

Les livres sont renouvelés régulièrement grâce aux prêts de la Bibliothèque Départementale du Finistère et à l'achat de nouveaux ouvrages.

Parallèlement, imaginez que votre ordinateur, votre tablette, ou votre smartphone et votre connexion à internet, SYREN votre e-bibliothèque vous donne accès à des magazines, des livres, des films, des cours en ligne, de la musique... légalement et accessibles n'importe où !

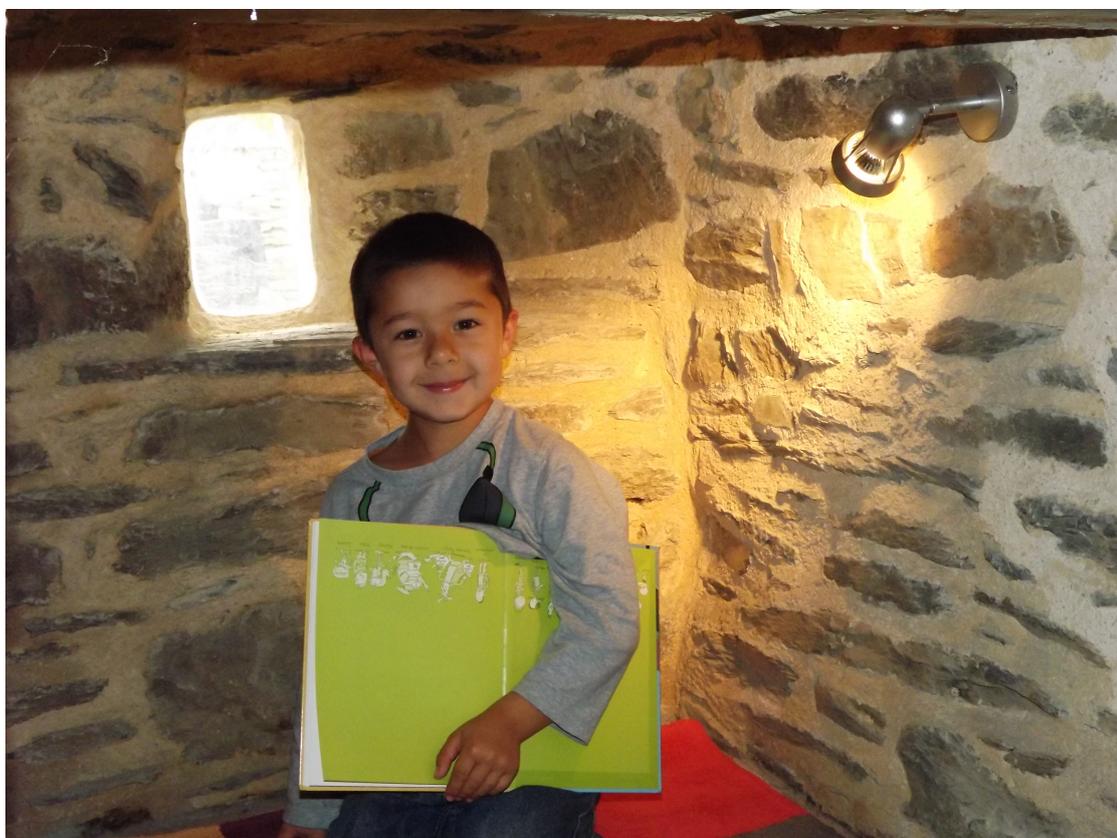
La seule condition d'accès est d'être adhérent à la bibliothèque.

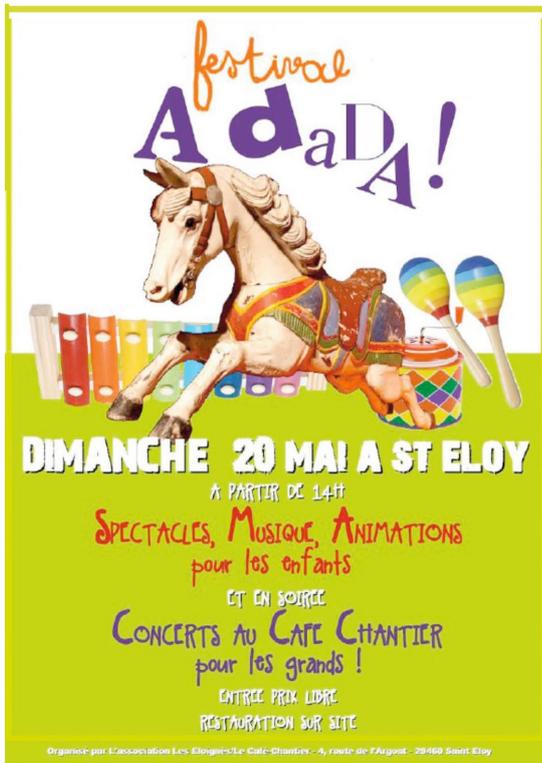
Deux ordinateurs sont aussi à votre disposition dans les locaux de la bibliothèque. Les bénévoles vous accueillent le mercredi de 17h à 18h30 et les samedi et dimanche de 10h à 12h.

Umberto Eco disait :

« La fonction essentielle d'une bibliothèque est de favoriser la découverte de livres dont le lecteur ne soupçonnait pas l'existence et qui s'avèrent d'une importance capitale pour lui ». N'hésitez pas, poussez la porte et vous découvrirez les plus beaux paysages du monde.

Nous renouvelons pour la troisième année la journée intergénérationnelle au mois de juin avec en clôture le feu de la St Jean. La date définitive vous sera communiquée prochainement.





Le Café-Chantier

Programme avril-mai

Du 24 mars au 20 mai : Exposition de peinture « Mystère Tuttle » undernaïve painting pour petits et grands, Mystère Tuttle expose son univers coloré et naïf, ses souvenirs du temps présent. Entrée libre

Samedi 28 avril : temps festif et concerts au café-chantier

Jeudi 10 mai, dans le cadre du Pardon des Chevaux, marché local et bio de 14h à 18h, avec les producteurs de la tite épicerie. Animations et ateliers cuisine.

Dimanche 20 mai : Festival pour enfants « A Dada! », spectacles et animations de 14h à 18h, suivi d'une soirée concerts Au café-chantier.

Entrée : prix libre.

Par ailleurs, la tite épicerie ouvre chaque mercredi de 18h à 20h, vous pouvez y commander des produits locaux. Renseignements : latiteepicerie@ gmail.com

ANNONCES DIVERSES

Pharmacies de garde

En composant le 3237, on vous indiquera la pharmacie de garde la plus proche.

Médecins de garde

La nuit, les week-ends et les jours fériés vous devez composer le 15 (les services de garde débutent le samedi à 13 h). Selon l'urgence et les besoins, vous serez orientés par téléphone vers un médecin ou un service d'urgence.

ATELIERS VELO à Goasven Logonna organisés par le Collectif KILT

- Vendredi 20 avril de 17h à 19h

Apéro-démontage "Un coup d'clé, un coup d'cidre" : on démonte, on récupère des pièces et on remonte des vélos. Bonne occasion de découvrir les secrets de la mécanique vélo.

- Samedi 21 avril de 10h à 13h

Programme "Devenir Vélonome" : Les secrets du Dérailleur : montage, câblage, réglages, différents modèles.

Venez entretenir ou réparer votre bécane en prévision des prochaines balades !

Adhésion et prix libre

Association EPAL :

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 500 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.

- Obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end)

Pour plus de renseignements et postuler :

www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association Epal

10 rue Nicéphore Niepce BP40002

29801 Brest Cedex 09

09 98 41 84 09

Taxis :

Les taxis Patricia proposent tous types de transports : vers la gare, l'aéroport, les sorties restaurant, cinéma, amener les jeunes en boîte, les longues et très longues distances (France, Belgique, Espagne), les trajets vers les cures, etc., mais aussi les transports médicalisés assis et les transports d'enfants.

Taxi Patricia

38 bis, rue du Faou

29590 Le Faou Tel : 06 69 55 34 37 ou 02 98 21 99 50



La Croix Rouge française de Landerneau :

Organise des braderies tous les 1er et 3ème samedis de chaque mois. A l'occasion de ces braderies, vous pourrez choisir des vêtements d'occasion pour toute la famille, un sac de 30L pour 5€ ou un sac de 20L pour 3€.

Vous pourrez également découvrir des arrivages réguliers de vêtements neufs.

Lors de ces braderies, vous pourrez trouver d'autres articles que du textile (jouets, livres, vaisselles ...).

Les dates des prochaines braderies sont les suivantes :

- ➔ Samedi 21 Avril
- ➔ Samedi 5 Mai
- ➔ Samedi 19 Mai
- ➔ Samedi 2 Juin
- ➔ Samedi 16 Juin

Ces braderies sont ouvertes à tous. Venez très nombreux à ces braderies de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les bénévoles vous accueilleront avec le sourire.



santé
famille
retraite
services

MSA : Fermeture exceptionnelle

A compter du 1er mars prochain, l'accueil à la MSA d'Armorique sera fermé au public tous les jeudis jusqu'à fin juin 2018.

Les autres jours d'ouverture, privilégiez l'accueil sur rendez-vous en contactant la MSA d'Armorique via la rubrique « mon espace privé » - « contact et échange » du site internet, ou par téléphone au 02 98 85 79 79.

De nombreuses démarches sont accessibles sur le site internet www.msa-armorique.fr.

Livreur de journaux

Pour le TELEGRAMME, sur le secteur d'IRVILLAC, LE TREHOU et TREFLEVENEZ, je cherche une personne motivée pour me remplacer au minimum 8 semaines par an. Avec plus de 100 Km par nuit et un début de tournée à 2 h 30 du matin, un véhicule fiable et économique ainsi qu'un bon réveil sont indispensables, mais la rémunération est attrayante.

Ce travail peut également convenir à un étudiant, car je peux m'arranger pour prendre mes congés sur les vacances scolaires.

N'hésitez pas à me contacter au 06 81 39 89 71 pour de plus amples informations, ou à en parler autour de vous !



Secours Populaire Français :

Un enfant sur trois ne part toujours pas en vacances. Le Secours Populaire Français – Fédération du Finistère recherche des familles prêtes à accueillir bénévolement un enfant de 7 à 12 ans l'été prochain. Vous habitez à la campagne ou à la mer ? Accueillez un enfant.

Le dispositif « Familles de vacances » du Secours Populaire Français permet aux enfants issus de milieux défavorisés âgés de 7 à 12 ans de venir en vacances dans une famille du Finistère.

Ce dispositif visant à lutter contre les exclusions fait ses preuves, puisque le Secours Populaire Français constate que beaucoup d'enfants inscrits pour la première année sont réinvités par la famille de vacances l'année suivante car des liens affectifs se créent.

Vous et votre famille souhaitez tenter l'aventure ? L'équipe vacances du SPF29 est disponible pour vous rencontrer.

N'hésitez pas à prendre contact par téléphone : 02 98 44 48 90 (mardi et jeudi) par courriel : vacances@spf29.org



ENER'GYM

ENER'GYM
La Martyre

L'association **ENER'GYM** propose une activité « gym - enfant » le mercredi en période scolaire.

Cette activité s'adresse aux enfants de 4 à 11 ans sur des séances de 45 minutes d'éveil corporel.

Au sein du club, la « Gym-enfant » c'est un éventail d'activités variées pour le progrès de l'enfant, par les émotions éprouvées et par les types d'environnement rencontrés (espaces, gros modules, petit matériel, relations aux autres...).

Cette activité sollicite la motricité naturelle de l'enfant. L'enfant pratique les activités, gymniques (se suspendre, rouler, se balancer..) athlétiques (courir, sauter, lancer...), d'expression, des jeux collectifs (coopérer, construire...) sans spécialisation.

Ces activités diverses conduisent l'enfant à une meilleure connaissance de son corps et de l'espace et l'accompagnent donc sur le chemin de l'autonomie.

Les séances se déroulent à la maison du plateau à La Martyre :

de 13 h 30 à 14 h 15 : 7/11 ans.

de 14 h 15 à 15 h 00 : 4/7 ans.

Ener'gym La Martyre – Vous pouvez nous rejoindre dès maintenant, vous passerez de bons moments pour le bien-être du corps et de l'esprit.

Contact : energylamartyre@gmail.com Tiphaine 07 83 23 42 24



Dimanche 27 mai au Lac du Drennec (Plage de Sizun)

Fête de la nature : Voir l'invisible !

A partir de 14h, le Syndicat de bassin de l'Elorn organise des animations gratuites et ludiques sur le site classé Natura 2000, pour sensibiliser petits et grands aux secrets cachés de Dame Nature.

À travers un rallye nature familial, chacun évolue à son rythme sur un parcours d'1 km en bordure du lac du Drennec :

- Activité pêche à pied, équipé d'épuisette (n'oubliez pas vos bottes !),
- Observation à la cime, perché dans un hamac au milieu des arbres à plus de 10 mètres du sol (encadré par des pros),
- Découverte du mystérieux peuple de l'herbe,
- Et plein d'autres activités !

Gratuit et ouvert à tous, serez-vous en mesure de voir l'invisible ?

Pour plus d'informations : Rendez-vous sur notre page facebook Bassinelorn et profitez-en pour participer à notre concours photo !

Contact : stefanie.isoard@bassin-elorn.fr / 02 98 25 93 51

